

N/ Réf : MHAD_EOL_LET 21.03.08

Objet : Projet Parc Eolien

Lucy LB – Marigny Orxois

Commissaire enquêteur

Maire de Marigny

02810 Marigny-en-Orxois

A l'attention de monsieur RIBOULOT

Montreuil aux Lions, le 08 mars 2021

Monsieur,

MHAD (Montreuil Hier Aujourd'hui Demain) est une association installée à Montreuil-aux-Lions (02) dont les compétences recouvrent la préservation de l'environnement, la valorisation du patrimoine, l'information et la sauvegarde des intérêts des habitants...

Nous avons été informés du projet d'installation d'un parc éolien en marge du territoire de Montreuil à l'occasion de l'affichage de l'avis d'enquête publique, et plus récemment par la réunion publique organisée par la mairie de Bézu le Guéry.

Le Bureau de l'association MHAD exprime son avis sur le projet et sur l'enquête publique dans le document en pièce jointe, que vous voudrez bien porter au registre de l'enquête publique.

Avec nos meilleures salutations.

DUBOIS Eric
président MHAD

Projet de Parc éolien
présenté par la société BORALEX Ouest Château Thierry
sur les communes de Lucy-le-Bocage et Marigny-en-Orxois

Avis de l'association MHAD

Sur la base des informations communiquées dans le dossier d'enquête publique, l'association MHAD pourrait être amenée à formuler un avis favorable puisque le projet répond bien aux objectifs gouvernementaux, à la loi de Transition énergétique et aux attentes de la COP21, et à formuler un avis défavorable puisque le projet s'affiche sur plusieurs points en contradiction avec le Code de l'Environnement et à la loi pour la reconquête de la Biodiversité.

Relevant les insuffisances sur les aspects environnementaux, et en l'absence d'une démonstration que les avantages pour la Transition énergétique et la limitation du réchauffement climatique prévalent et que les incidences environnementales sont bien réduites et compensées, l'association MHAD conclut à un avis défavorable.

Au-delà du projet, les pièces constitutives de l'Evaluation environnementale portées au dossier d'enquête publique nous paraissent insuffisantes et ne répondent pas aux obligations du Code de l'Environnement. Sans paraphraser la MRAE, nous rejoignons les commentaires portés dans l'Avis du 26 août 2020.

1. Information du public

Nous relevons également une insuffisance dans l'information du public à l'occasion de l'enquête publique puisque la publicité destinée à informer la population de Montreuil-aux-Lions a été restreinte à une affiche en vitrine de la mairie et une mention noyée dans les autres données de la page d'accueil du site internet de la mairie.

2. Avis des services de l'Etat

Le document "Boralex OCT 9.1" mentionne p21 l'avis de la DRIEE. A la lecture de la réponse formulée par la DRIEE, nous trouvons regrettable que seul le service Police de l'Eau se soit prononcé sur le projet, et que le service Nature et biodiversité ne se soit pas penché sur le dossier eu égard à la proximité des sites Natura 2000 "Boucles de la Marne" (ZPS) et "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé" (ZSC). Par conséquent, nous relevons une insuffisance d'appréciation des services de l'Etat.

3. Biodiversité

L'appréciation de la biodiversité est insuffisante pour les raisons suivantes.

Les acteurs locaux participant à la connaissance, à la préservation ou à la valorisation de la biodiversité n'ont pas été consultés.

L'association MHAD participe à la connaissance et à la préservation de la biodiversité sur le territoire de la commune de Montreuil-aux-Lions et les communes riveraines, et n'a pas été consultée.

Certains membres du CODEV du Sud de l'Aisne ont participé à la préservation et la valorisation du patrimoine local et ont répondu à l'appel du Préfet pour la Transition écologique, et n'ont pas été consultés.

La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pilotant le DOCOB et les actions sur le site Natura 2000 "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé", n'a pas été consultée.

Nous ne retrouvons pas l'avis du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie qui prospecte régulièrement sur le territoire.

Par conséquent, nous relevons une insuffisance de collecte de données et de consultation locale pour le volet Biodiversité.

Le dossier affiche bien un axe de migration. A partir des nombreuses observations réalisées par l'association MHAD et à partir de la bibliographie d'études écologiques menées sur un périmètre large, l'axe d'échange pour l'avifaune serait sensiblement plus incliné, avec une axe majeur depuis les boucles de Luzancy pour cheminer parallèlement à la vallée de l'Ourcq, pour rejoindre le lac de l'Ailette et les marais de Sissonne, puis les étangs de l'Avesnois et l'étang de Virelles...



Couloir échange de l'avifaune

Les terres aux abords de la "Ferme de la Loge" sont régulièrement survolées par des petites colonies d'oiseaux en migration, ou des individus isolés, qui passent au-dessus du bourg de Montreuil ou sensiblement plus à l'écart sur un axe assez large depuis Sainte Aulde.

Les groupements régulièrement observés sont des Oies cendrées, des Cygnes tuberculés... et plus occasionnels et en moindre effectif avec les Pluviers dorés, les Sarcelles d'hiver...

Certains groupement font des haltes de repos ou de nourrissage sur le plateau entre Tancrou (77) et Coupru (02), comme les Grues cendrées ou les Cigognes blanches tel que illustré avec la halte observée pendant 48 heures sur les terres au nord-est de la "Ferme de la Loge".



Halte migratoire de Cigogne blanche au nord-est de la "Ferme de la Loge" (source MHAD - E. Dubois)

Les photos illustrent un cantonnement de Cigogne observé en 2013, mais ce type de halte s'est déjà répété sur les vingt dernières années, avec peut être d'après les effectifs et les époques de passage, les mêmes groupes faisant des haltes dans la Réserve Naturelle des Grands Voyeux ou annoncées plus à l'ouest de Meaux (voir données Corif – Suivi Vallée de la Marne).



Halte migratoire de Cigogne blanche au nord-est de la "Ferme de la Loge" (source MHAD - E. Dubois)



Halte migratoire de Cigogne blanche au nord-est de la "Ferme de la Loge" (source MHAD - E. Dubois)

Ces données ne figurent pas dans l'étude d'impact. Par conséquent, nous relevons une insuffisance de collecte de données et d'appréciation de la sensibilité du territoire pour le volet Biodiversité.

Le Busard Saint Martin a été relevé comme nicheur régulier sur le plateau entre la "Ferme de la Loge" et la "Ferme de Paris".

Des déplacements d'individus relevés occasionnellement concernent la Bondrée apivore, le Milan noir, avec certainement un intérêt respectivement pour les formations forestières et zones humides de l'Orchois rattachées aux vallées de l'Ourcq et du Clignon.

Ces données ne figurent pas dans l'étude d'impact. Par conséquent, nous relevons une insuffisance de collecte de données et d'appréciation de la sensibilité du territoire pour le volet Biodiversité.

L'appréciation du secteur d'étude pour le Lucane cerf volant (*Lucanus cervus*) n'a pas été conduite correctement au regard de la physionomie des boisements du plateau et de leur rattachement au massif du "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé" dont il constitue une espèce déterminante de la ZSC.

Par conséquent, nous relevons une insuffisance de collecte de données et d'appréciation de la sensibilité du territoire pour le volet Biodiversité.

Concernant les chiroptères, nous rejoignons l'appréciation de la MRAE sur l'interprétation du contexte et des incidences.

En revanche, nous émettons des réserves quant à l'appréciation de l'intérêt du territoire pour certaines espèces comme les Vanneaux huppés, puisqu'il s'agit d'une espèce non protégée et chassable. Certains avis tentant à valoriser cette espèce seraient à prendre avec précaution car ils relèveraient plus d'un intérêt de préservation d'une ressource cynégétique que d'un intérêt de préservation de la biodiversité.

4. Patrimoine

Le patrimoine archéologique n'est pas négligeable sur le plateau comme l'attestent les relevés de fouilles réalisées à l'occasion de l'implantation de la LGV Est, ou les données récentes sur le plateau au nord-ouest de Montreuil, avec des indices d'époque Préhistorique, Gallo-romaine et même Mérovingienne. Ces données n'ont pas été exploitées.

Par conséquent, nous relevons une insuffisance de collecte de données et d'appréciation de la sensibilité du territoire pour le volet Patrimoine.

La "Ferme de la Loge" a une valeur patrimoniale non négligeable. Elle est positionnée le long de l'ancienne route royale comme l'attestent les bornes de lieues, et au bord de l'ancienne voie d'Empire dite "route d'Allemagne" sur laquelle sont passées les troupes pour aller vers l'Est mais aussi pour se replier lors de la Campagne de France... Les bâtiments de la ferme ont servi provisoirement de QG pour les troupes américaines à l'occasion de leur avancée lors de la seconde Bataille de la Marne et de l'épisode du "Bois de Belleau". Ces particularités n'ont pas été exploitées pour l'appréciation du contexte patrimonial.

En revanche, nous ne portons pas de jugement sur l'incidence potentielle de mats et machines d'un parc éolien dans le périmètre éloigné du site UNESCO "Coteaux, maisons et caves de Champagne" car cette partie du territoire ne rassemble pas les caractéristiques majeures qui contribuent à la désignation du patrimoine UNESCO.

D'autre part, avant de s'interroger sur l'incidence paysagère de ces équipements, on pourrait également s'interroger sur l'incidence du maintien de l'application de certains produits phytosanitaires sur les vignobles et les terres de culture, produits qui altèrent la biodiversité et les structures paysagères dans ce même périmètre UNESCO.

MHAD, fait à Montreuil-aux-Lions, le 08 mars 2021.

Document 4 pages